



Délégation régionale
Paris-IDF Centre-Est

Décision n°2021-33

La déléguée régionale,

Vu le code de la recherche ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ n°2018-112 du 1^{er} janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision DAJ n°2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ n°2020-81 du Président-directeur général portant organisation et politique achat de l'Inserm ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 4 octobre 2018 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2019-2021 ;

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires;

Vu la décision DAJ n°2017-177 du 1er novembre 2017 nommant Madame Camille CHAUDONNERET, déléguée régionale et ordonnateur secondaire de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est.

Vu la lettre de nomination DGOS du 12 avril 2019 de Monsieur Christian FUNCK-BRENTANO en tant que Coordonnateur du Centre d'investigation clinique 1901 intitulé « CIC Pitié-Salpêtrière ».

DECIDE

Article 1

Délégation permanente de signature est accordée, à compter du 19 octobre 2021 à Monsieur Christian FUNCK-BRENTANO, Coordonnateur du Centre d'investigation clinique 1901 à l'effet de signer au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du Centre d'investigation clinique 1901 les actes suivants :

1. Les marchés publics et bons de commande de fournitures et services (à l'opposé de ceux relatifs aux opérations de travaux), nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé à l'article 3 de la présente décision, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil Safir ;
2. Les décisions et actes relatifs à l'admission, l'ajournement, la réfaction ou le rejet des prestations livrées, le cas échéant par la validation de l'acte relatif à la liquidation /certification du service fait dans l'outil Safir ;
3. Les documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger, nécessaires à l'activité de la formation de recherche, dans le respect des règles applicables à l'Inserm, notamment en matière de mission dans les pays à risques, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil Safir.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian FUNCK-BRENTANO, délégation de signature est accordée, aux bénéficiaires listés à l'annexe 1 de la présente décision, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

Le seuil mentionné à l'article 1.1 de la présente décision est le seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L2124-1 du code de la commande publique. Ce seuil est à comparer à la valeur unitaire du marché ou du bon de commande à signer ou à valider.

Article 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la Délégation Régionale Paris-IDF Centre-Est.

Article 5

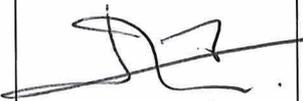
La décision n° 2020-42 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Fait à Paris,

La Déléguée Régionale
Ordonnateur secondaire délégué


Camille CHAUDONNERET

**Annexe à la décision de délégation de signature de l'ordonnateur secondaire
de la délégation régionale Paris-IDF Centre-Est de l'Inserm du CIC 1901**

Liste des délégataires					
Prénom et nom	Fonction	Employeur	Corps de fonctionnaire (ou type de contrat de travail si non-fonctionnaire, avec la date de la fin de celui-ci s'il n'est pas à durée indéterminée)	Signature	Paraphe
Domaine de l'article 1 de la délégation de signature					
Christian FUNCK-BRENTANO	Coordinateur du CIC	SU	PU-PH		CFB
Domaine de l'article 2 de la délégation de signature					
Karima BOURAYOU	Cheffe de projet junior	AP-HP	CDD jusqu'au 31/12/2021		KB
David KLATZMANN	Directeur du service de biothérapies et du module de biothérapies	SU	PU-PH		D
Florence TUBACH	Cheffe du département Santé Publique	SU	PU-PH		
Fabienne ANCEAUX	Gestionnaire	AP-HP	FPH		FA
Céline KOCHER-SCHAUER	Assistante ingénieur <i>Ingenieur d'etude</i>	INSERM	AT <i>IE</i>		CK
Sandrine THOMAS	Gestionnaire	GNRS SU	TCN		ST
Vanessa BATISTA	Coordinatrice ARC	ICM	CDI		VB
Louise RICHARD-GILIS	Cadre de santé	AP-HP	FPH	Depart définitif le 31/10/21	
Jean Christophe CORVOL	Coordonnateur CIC Neurosciences	SU	PU-PH		JC
Amira MEDDOUR	Gestionnaire d'Étude Clinique	AP-HP	CDD jusqu'au 31/12/2021		AM

